

qu'elle concerne

une spécialisation ntiel

crédible face aux personnes qui nous posent des questions. Il faut connaître un minimum de physiologie animale : un cochon ne digère pas comme un ruminant ! Et il faut adapter son rayon vétérinaire à sa clientèle. Ce que je propose chez moi dans l'Indre ne correspondra pas au rayon à mettre en place dans le 8^e arrondissement de Paris. »

Rester confiant

Le rayon est d'autant plus important qu'il agit comme une vitrine de la compétence du pharmacien et provoque les questions des patients qui entrent dans la pharmacie et possèdent un animal de compagnie. Jacky Maillat conseille de mettre en avant des marques leaders, utilisées par les vétérinaires et connues par le plus grand nombre. « Si en plus vous affichez un prix inférieur, que vous vous montrez passionnés par le sujet, et capables de conseils avisés, par exemple en nutrition médicalisée, vous verrez que les propriétaires d'animaux vont vous adorer. Et dès lors qu'on est motivé, c'est facile ! »

Un optimisme qui détonne, alors que la pharmacie ne délivre que 2,4 % des médicaments destinés aux animaux de compagnie et 1 % de ceux destinés aux animaux de rente. Selon une enquête menée par le cabinet Ajilon Consulting pour l'ANPVO en 2016 auprès de 500 éleveurs et 500 propriétaires d'animaux de compagnie, dans 98 % des délivrances pour des animaux de rente et 97 % pour les animaux de compagnie, le vétérinaire fait entrave au libre choix du dispensateur en remettant l'ordonnance en même temps ou après avoir délivré les médicaments, voire en ne la remettant pas du tout. Un chantage à l'ordonnance dénoncé en décembre 2015 dans un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) resté lettre morte. « Je reste confiant parce que la situation va évoluer dans l'intérêt de tous. S'opposer au choix de son client ne va pas dans le sens de l'histoire. Si le pharmacien fait montre de son intérêt pour la discipline, par exemple sur les antiparasitaires, les propriétaires d'animaux de compagnie seront prêts à revenir. Ils ont confiance dans leur pharmacien et la pharmacie est un endroit sérieux. Nous avons une bonne image, la balle

est dans notre camp. J'aimerais qu'on parle du médicament vétérinaire comme d'une nouvelle mission. Faisons des entretiens pharmaceutiques, faisons des bilans partagés de

médication mais faisons aussi de la pharmacie vétérinaire car c'est bien plus rémunérateur. »

● Mélanie Mazière



NIQUITIN® EST LA PREMIÈRE MARQUE À OBTENIR LE REMBOURSEMENT DE L'INTÉGRALITÉ DE SA GAMME DE SEVRAGE TABAGIQUE

En 2018 plus que jamais, le sevrage tabagique est un réel enjeu de santé publique !

L'annonce du 26 mars 2018 de la Ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, concernant le remboursement des substituts nicotiques confirme la volonté de l'Etat d'accompagner les patients dans le sevrage tabagique. Cette annonce s'accompagne aussi de la reconduction du Moi(s) sans tabac au mois de novembre 2018, qui a acquis une forte notoriété depuis son lancement en novembre 2016 grâce à un engagement fort de votre part.

Dans cette perspective, les Laboratoires Omega Pharma France souhaitent continuer à vous accompagner dans votre rôle clé auprès des fumeurs que vous rencontrez. A ce titre, nous vous informons que **Niquitin® est la première gamme de substituts nicotiques à obtenir le remboursement pour la totalité de ses présentations.**

Toutes les galéniques, tous les dosages et tous les conditionnements Niquitin® sont désormais remboursables à 65% par la sécurité sociale depuis le 13 octobre 2018.

- **Niquitin® Dispositifs transdermiques**
7mg/24h, 14mg/24h, 21 mg/24h (boîtes de 7 et 28 patches transparents)
- **Niquitin® Minis Menthe Fraîche sans sucre, comprimés à sucer édulcorés à l'acésulfame potassique**
1.5 mg et 4 mg (boîtes de 20 et 60 comprimés)
- **Niquitin® Menthe Douce Comprimés à sucer édulcorés à l'aspartame**
2 mg (boîtes de 36 et 96 comprimés) et 4 mg (boîtes de 96 comprimés)
- **Niquitin® Menthe Glaciale sans sucre Gommages à mâcher médicamenteuses édulcorées au sorbitol et au xylitol**
2 mg et 4 mg (boîtes de 30 et 100 gommages)

Pour toute autre information sur nos produits, contacter chcifropfqualitéproduit@perrigo.com ou rendez-vous sur **notre site internet e-commerce destiné aux pharmaciens :**
<http://ecommerce.omega-pharma.fr>

Nous vous remercions par avance de la confiance que vous accorderez à notre marque Niquitin® pour la prise en charge de la dépendance tabagique de vos patients.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sincères salutations.

Christophe de la Fouchardière
Directeur Général

Laboratoires Omega Pharma France
20, rue André Gide - BP 80
92321 Châtillon Cedex
T +33 (0)1 55 48 18 00
F +33 (0)1 55 48 18 01

www.omega-pharma.fr
S.A.S. au capital de 26 055 154 €
RCS Nanterre 542 044 656
Code NAF 2120 Z